

Gondreville

47

Bulletin municipal

juillet 2021



*Il fait bon vivre
à Gondreville !*

Chères Gondrevilloises, chers Gondrevillois,

Le 9 juin dernier a vu la réouverture des magasins, restaurants et lieux culturels. Mais ces longs mois vécus avec la pandémie nous ont appris à rester prudents, ce que nous devons continuer de faire encore ! La solution à cette sortie de crise tiendra certainement à la réussite de la vaccination pour reprendre peu à peu une vie normale. Depuis mars 2020, force est de constater que nos habitudes ont été bouleversées, les interdictions de nous rassembler ont mis à mal la convivialité et les rencontres de tous ordres.

Les mesures prises avec les principes de précaution mis en place pour lutter contre la pandémie ont modifié considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. Les festivités, les manifestations, comme les rencontres sportives ont dû être reportées ou annulées malgré l'investissement des associations et bénévoles ainsi que des services municipaux et de vos élus. Même si pour l'instant notre démocratie participative ne peut pas fonctionner comme nous le souhaiterions, nous devons, ensemble, faire avancer notre village et poursuivre les actions engagées.

Après le vote du budget en mars dernier, la municipalité va initier les projets prévus dans son programme électoral.

En matière de voirie, chacun pourra constater que la requalification de la rue de la Bergerie est une belle réussite. À l'automne prochain, les plantations d'arbres et d'arbustes viendront compléter l'opération. Nous continuons également à œuvrer régulièrement à l'amélioration des voiries communales et autres chemins.

Un des projets phares pour la fin de l'année, sera la construction des nouveaux vestiaires du stade Noirel.

Au quotidien, nous poursuivrons et intensifierons l'entretien des rues et autres espaces du village ainsi que le fleurissement pour vous garantir une qualité de vie agréable. À ce titre, vous avez été nombreux ces derniers mois à nous signaler votre satisfaction de vivre dans un village bien entretenu. Merci pour ces encouragements ! Surtout n'oublions pas que le meilleur moyen de garder un village propre c'est de ne pas le salir, de sortir ses ordures ménagères au bon moment, et de respecter toutes les règles de vie en collectivité et de bon voisinage.

On constate aussi que de nombreux projets privés sont actuellement en cours sur notre village, ce qui montre un réel dynamisme. Le dispositif « de protection des vieux murs », dans le même esprit que la campagne de ravalement de façades, est également lancé pour inciter les propriétaires privés à préserver le patrimoine.

La participation citoyenne en lien avec les services de la Gendarmerie est toujours active et reste un outil indispensable de prévention. En complément, le déploiement de la vidéoprotection, avec l'installation de caméras, s'inscrit comme une de nos priorités pour contenir les incivilités.

Nous restons aussi très attentifs à l'éducation de nos enfants. La création cette année d'une classe Ulis à l'école élémentaire montre notre détermination à permettre que tous les enfants puissent sépanouir à l'école.



Notre économie et notre société resteront durablement marquées par ces deux années de crise. Nos finances municipales ne seront pas épargnées. Dans le budget 2021 qui vous est présenté dans ce document, les baisses de recettes pour la commune sont de plus en plus importantes tous les ans malgré nos efforts de rigueur budgétaire, les hausses des dépenses incompressibles également.

Mais, depuis quelques années, le plus dur pour l'avenir de nos finances municipales sont les très lourds prélèvements faits par l'État sur nos recettes. C'est pourquoi, dans ce contexte budgétaire particulièrement difficile, le conseil municipal a validé le fait de maintenir un taux de fiscalité raisonnable, pour garantir un juste niveau de l'état de nos finances, en poursuivant nos objectifs compte tenu de la situation.

J'ai une pensée particulière pour les personnes qui ont perdu un proche, pour nos commerçants qui sont restés fermés, mais également pour ceux qui ont continué à assurer un service quotidien si indispensable. Je tiens à saluer le courage et l'abnégation des personnels de santé, pour leur engagement et leurs actions qui ont permis de sauver des vies. Je souhaite vous faire partager toute ma fierté face à la solidarité exprimée par nombre d'entre vous qui ont spontanément porté assistance aux plus fragiles en collaboration avec le CCAS dans divers domaines. Je veux redire toute ma reconnaissance au dévouement et au professionnalisme des forces de gendarmerie.

Dans les semaines et les mois à venir, j'espère que nous pourrions continuer à porter à nouveau les valeurs d'humanisme et de fraternité dans l'espoir de retrouver des jours meilleurs. Je vous souhaite un bel été.

Votre Maire,



Bulletin municipal numéro 47 • juillet 2021

Mairie de Gondreville • www.commune.gondreville.fr

56 rue du Château des Princes • 54840 Gondreville

03 83 63 60 22 • gondreville-mairie@orange.fr

Directeur de la Publication Raphaël Arnould

Comité de rédaction Raphaël Arnould • Christophe Lallement

• Philippe Bourgeois • Jeannine Brunette • Christine Fritsch-

Chartreux • Karine Marin • Isabelle Patois • Jean-Philippe Schnee

• Patrick Velsch • Corinne Lalance • Marc Hobin • Pascal Laurent

Ligne graphique et composition Péhel Créations

Crédit photos ville de Gondreville • AdobeStock • Pascal Laurent

Impression La Nancéienne d'Impression

Dépôt légal 1871-07/2021 • ISSN 1168-4569





Nouvel arrivant aux Services Techniques

Clément Cattaruzza, âgé de 19 ans, a rejoint le 3 mai les effectifs des services techniques de la commune. Titulaire d'un bac pro en gestion des milieux naturels et de la faune, il viendra notamment appuyer les équipes techniques dans la gestion des espaces verts. Bienvenue à Clément !



Toutes les infos pour l'obtention d'une pièce d'identité sur le site demarches.interieur.gouv.fr

Classe Ulis

Une classe Ulis (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire) sera mise en place en septembre 2021. Une douzaine d'élèves âgés de 7 à 12 ans avec des troubles spécifiques du langage feront leur rentrée à l'école élémentaire René Cassin et bénéficieront de ce dispositif.

Il sera animé d'un maître spécialisé TSL (Troubles Spécifiques du Langage : dyslexie, dysphasie, dysorthographe) qui répondra aux besoins particuliers de chaque enfant et d'un AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap).

La mission d'intégration est une priorité. Ces enfants pourront s'épanouir

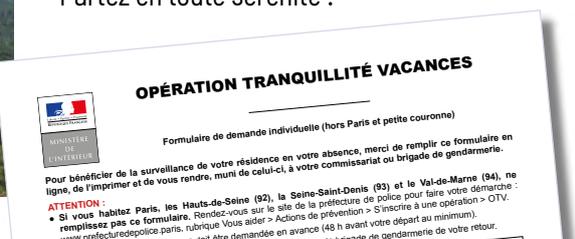
en ayant des cours spécifiques pour corriger leurs troubles et suivront également des cours ordinaires pour acquérir des compétences sociales et scolaires.

C'est un projet qui avait été proposé en janvier 2021 par l'inspecteur de l'Éducation Nationale et accepté sans aucune hésitation par la mairie.



Tranquillité vacances

En partenariat avec la Gendarmerie, un formulaire vous permettant de signaler votre départ en vacances ou votre absence prolongée est à votre disposition en Mairie. Pour mémoire, ce dispositif reste activé tout au long de l'année. Partez en toute sérénité !



Notre photo de couverture



Jusqu'à maintenant, Gondreville n'était pas habituée aux claquements de bec et à des constructions de nids imposants. Au début de ce printemps, un couple de cigognes blanches a trouvé domicile dans notre commune, sur la cheminée d'un propriétaire bienveillant, pour le plus grand bonheur de tous.

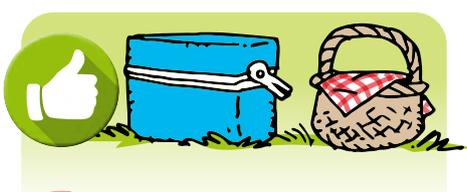
Aujourd'hui deux cigogneaux ont trouvé place dans le nid.

Signe évident que l'attention menée pour préserver l'environnement apporte une biodiversité riche à Gondreville. Les nouveaux arrivants ne s'y sont pas trompés, le respect des bonnes pratiques environnementales et du zéro phyto, le cadre préservé que nous offre la nature toute proche ont permis cette installation, ce qui démontre qu'il fait bon vivre à Gondreville !

Si la cigogne blanche reste une espèce protégée, la Ligue pour la Protection des Oiseaux plaide pour que l'oiseau ne soit plus nourri artificiellement et que la population se régule naturellement en fonction de la nourriture trouvée dans les zones humides ou dans les champs !

Règlement de l'utilisation de la halle municipale et de l'occupation du domaine public de Gondreville dans son ensemble

L'arrêté municipal du 7 mars 2019 régit la fréquentation de la halle municipale rue du Château, et des espaces verts situés autour, comme l'ensemble du domaine public communal supportant des plantations, du mobilier, que ces endroits soient fermés ou non, pour permettre une utilisation harmonieuse et partagée de ces espaces, tout en assurant leur préservation et en prévenant les éventuelles atteintes à la sécurité, à la tranquillité ou à la salubrité publique.



Accès aux espaces publics

✓ autorisé L'accès à tous les lieux de détente et de convivialité ouverts au public est libre et gratuit tous les jours de l'année. Toutes les activités de loisirs et de repos y sont les bienvenues, dans la mesure où elles s'exercent sans gêner la liberté d'autrui, sans porter atteinte à la sécurité, et sans dégrader les lieux. Le public est invité à se servir des équipements présents sans les détourner de leurs finalités.

➔ obligatoire Le public doit conserver sur tous ces sites une tenue et un comportement décents et conformes à l'ordre public. De même, il doit s'abstenir d'adopter des comportements qui pourraient présenter un danger pour les autres usagers ou qui pourraient troubler leur tranquillité ou celle du voisinage.

✗ interdit L'accès à l'étang communal et à la rivière pour la baignade, le patinage, les glissades ou toute autre activité est interdit.

Utilisation des lieux

✓ autorisé Les pique-niques individuels et familiaux sont autorisés, sous réserve du respect de la propreté des lieux.

➔ obligatoire Les utilisateurs veilleront à éviter toute dégradation dont ils seraient tenus responsables et rendront les lieux dans l'état où ils leur ont été confiés*.

➔ obligatoire Les déchets doivent être soit emportés par leurs détenteurs, soit jetés dans les corbeilles prévues à cet effet, en respectant les dispositifs de tri sélectif prévus pour le verre et le papier.

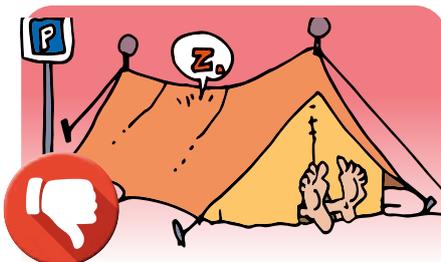
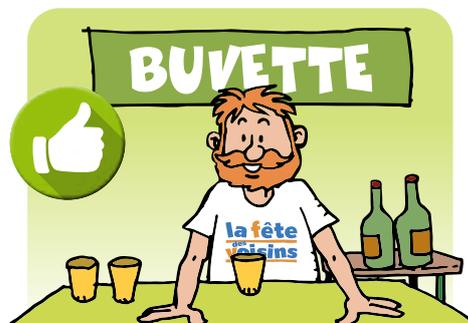
✗ interdit Sur l'ensemble des sites, il est interdit d'abandonner les déchets de quelque nature que ce soit.

* Le public présent sur les sites doit respecter les autres usagers, les plantations, le mobilier urbain, les structures présentes sur place (statues, bancs, corbeilles). Ce mobilier ne doit en aucun cas être dégradé ou sali. Les usagers sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer aux personnes et aux biens se trouvant sur les sites, et ce, que ces dommages soient causés par leur fait ou par le fait de personnes dont ils doivent répondre ou d'animaux ou d'objets dont ils ont la garde ou la charge. Les mineurs sont placés sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou d'adultes les accompagnant.

Diffusion sonore, bruit et nuisance

✓ autorisé L'utilisation d'instruments de musique et la diffusion de musique de faible intensité peuvent être tolérées dès lors qu'elles ne viennent pas troubler la tranquillité des lieux, des autres usagers et du voisinage.

✗ interdit Sont interdits les bruits gênants et susceptibles de troubler la tranquillité des lieux, des autres usagers et du voisinage, de par leur forte intensité, leur longue durée ou leur fréquence importante. L'utilisation d'instruments de musique et la diffusion de musique de forte intensité sont interdites, sauf dérogation accordée par l'autorité municipale.



Animaux

✓ autorisé L'accès des animaux de compagnie (chiens, chats, furets, rats) est autorisé, sous réserve qu'ils soient tenus en laisse d'une longueur maximale de 2 mètres*.

➔ obligatoire Toute déjection canine devra être immédiatement ramassée par le maître de l'animal sous peine de verbalisation.

✗ interdit Il est interdit de nourrir les pigeons ou autres animaux.

* Conformément à la réglementation en vigueur, les chiens de première catégorie sont interdits à l'ensemble des sites, et les chiens de deuxième catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne obligatoirement majeure. Les chiens d'assistance aux personnes handicapées peuvent circuler en tous lieux en compagnie de leur maître. Ils doivent aussi être tenus en laisse, sauf dérogation. Les chiens et autres animaux de compagnie présents sur les sites sont sous la responsabilité de leur maître. Ils sont interdits sur les aires de jeux et dans les massifs arbustifs et floraux. Leur présence ne doit pas causer de gêne à autrui. La baignade des chiens est interdite dans l'étang communal.

Activités Individuelles ou collectives libres

✓ autorisé Toutes les activités de loisirs individuelles et toutes les activités de loisirs collectives sont autorisées* sous réserve que leur pratique ne contrevienne pas à l'une des dispositions du présent arrêté et qu'elles soient exercées de manière à ne générer aucun trouble aux autres usagers et aucune dégradation.

➔ réservé Les aires de jeux pour les enfants leur sont réservées. Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs accompagnateurs. Les tranches d'âge indiquées sur les structures de jeux doivent être respectées.

➔ réservé Les aires de jeux de boules sont réservées aux boulistes, qu'ils soient regroupés en association ou en pratique libre, dans le respect du voisinage au niveau de chaque site.

✗ interdit de camper, de bivouaquer y compris en camping-car. Les feux sont interdits.

* Excepté les sports collectifs qui doivent être pratiqués exclusivement sur les espaces dédiés (terrain, stade, boulodrome...).

Activités spécifiques

✓ autorisé Seule une dérogation exceptionnelle accordée par l'autorité municipale peut autoriser certaines activités très encadrées, voir ci-dessous.

✗ interdit L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites, sauf dérogation accordée par l'autorité municipale à l'occasion de manifestations. L'introduction et l'usage de pipes à eau (narguils, chichas, bangs) sont interdits.

✗ interdit Sont interdits dans les espaces publics l'introduction et l'usage d'armes de quelque nature que ce soit, et d'objets dangereux ou jeux dangereux, tels que frondes, arcs, battes de base-ball, boomerangs, pétards, fusées... Par ailleurs, les tirs de feux d'artifice sont interdits, sauf dérogation expressément accordée par l'autorité municipale.

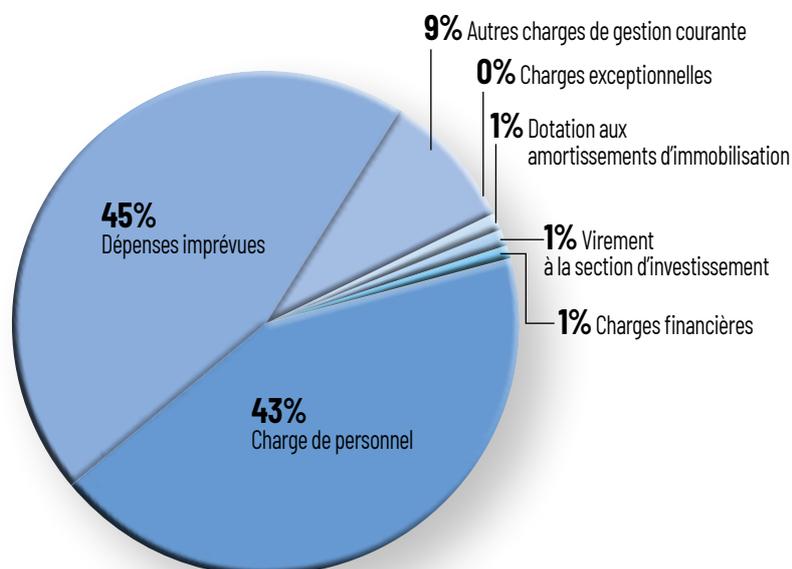
✗ interdit Toute activité commerciale et toute publicité sont interdites en ces espaces, sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'autorité municipale.

Budget primitif 2021

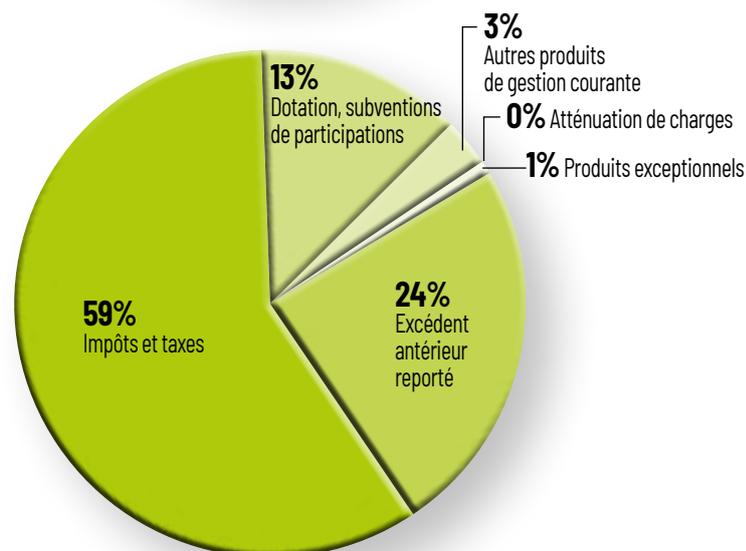
Le conseil municipal a voté le 29 mars dernier, le budget de l'année 2021

En considérant notamment la diminution des compensations fiscales de l'État, les deux taxes locales ont été revues à la hausse. Cette évolution permet de poursuivre la politique d'investissement en cours et de garantir un service public de qualité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	en €
011	Charges à caractère général	866 660,00
012	Charges de personnel	788 050,00
65	Autres charges de gestion courante	150 220,00
66	Charges financières	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00
	Dépenses réelles de l'exercice	1 845 930,00
6811 / 042	Dotations aux amortissements d'immobilisation	25 500,00
023	Virement à la section d'investissement	742 833,00
	Dépenses de l'exercice	2 614 263,00



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	en €
70	Produits des services du domaine	139 200,00
73	Impôts et taxes	1 472 646,00
74	Dotations, subventions de participations	322 924,00
75	Autres produits de gestion courante	62 700,00
77	Produits exceptionnels	26 000,64
013	Atténuation de charges	0,00
	Recettes réelles de l'exercice	2 023 470,64
002	Excédent antérieur reporté	590 792,36
	Recettes de l'exercice	2 614 263,00



Taux d'imposition communaux

Les taux d'imposition communaux des trois taxes locales sont :

	Gondreville 2018	Gondreville 2019	Moyenne des communes du département 2020	Gondreville 2020	Gondreville 2021
• Taxe d'habitation	9,21 %	9,38 %	13,39 %	-	-
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,71 %	7,85 %	13,12 %	7,89 %	25,63 % *
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18,31 %	18,65 %	32,27 %	18,74 %	19,11 %

* dont 17,24 % de taux départemental 2020

Le produit attendu en 2021 de ces taux s'élève à **590 719,00 €**.

1. La taxe d'habitation

Cette année voit la continuation de la suppression progressive de la taxe

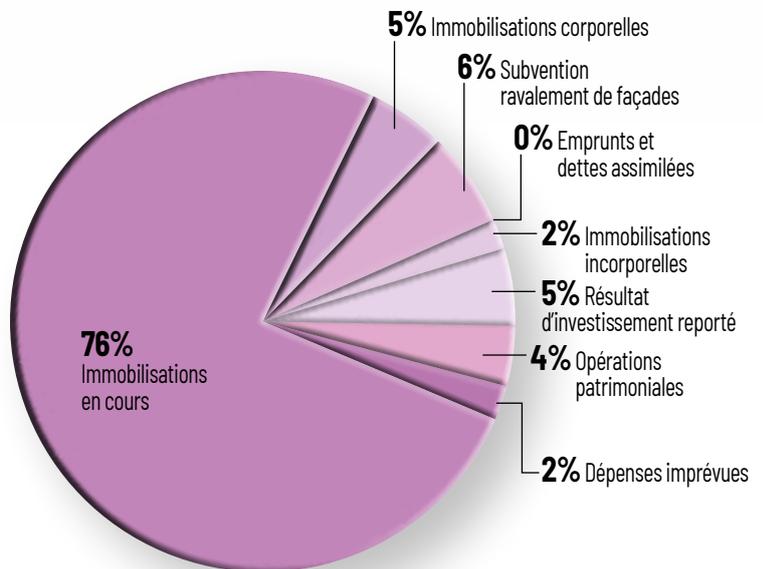
d'habitation sur les résidences principales (THRP). Les communes ne votent plus le taux de la THRP. La commune se voit transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son terri-

toire. En 2021, pour voter le taux de TFPB, les communes délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB de 2020.

MAIRIE

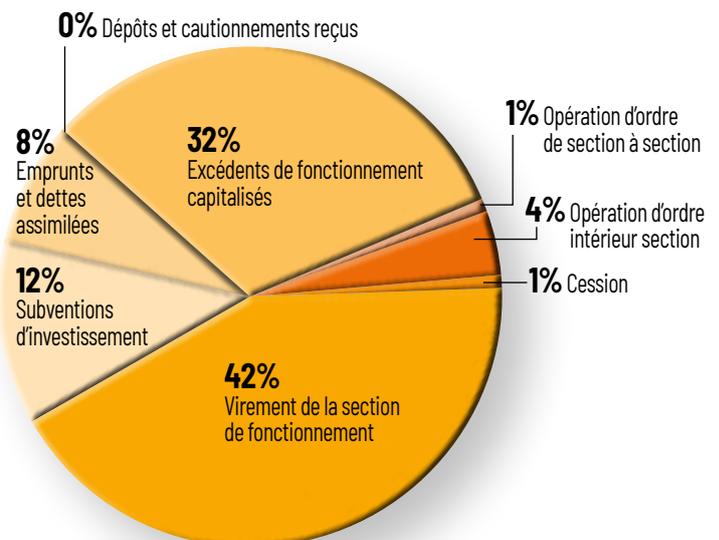
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	en €
13	Subvention d'investissement	180,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000,63
20	Immobilisations incorporelles	36 875,19
20	Subventions équipement versées	100 008,00
21	Immobilisations corporelles	99 513,70
23	Immobilisations en cours	1 397 806,00
020	Dépenses imprévues	41 597,00
041	Opération patrimoniales	75 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	87 129,48
	Dépenses	1 895 110,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	en €
10	Dotations, fonds et réserves	104 000,00
13	Subventions d'investissement	205 806,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	580 970,37
040	Opération d'ordre de section à section	25 500,00
041	Opération d'ordre intérieur section	75 000,00
024	Cession	8 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	742 833,00
	Recettes	1 895 110,00



Un coefficient correcteur est introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera à être perçue par les communes. Le taux appliqué est égal au taux fixé en 2019.

2. Les taxes foncières

La commune a voté le taux de la taxe

foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal et du taux départemental de la TFPB de 2020. L'augmentation de la taxe pour 2021 ressort à environ **1,99 %**.

Les dotations de l'État

Les recettes de fonctionnement de la commune ont baissé du fait de la constante diminution des aides de l'État.

	Année	Montant
Dotation Forfaitaire	2016	142 929 €
	2017	101 629 €
	2018	79 859 €
	2019	66 338 €
	2020	58 142 €
	2021	38 545 €

Rappel de règles d'urbanisme

Lorsque vous prévoyez d'effectuer des travaux dans votre habitation, il faut toujours envisager les formalités administratives qui s'imposent, car elles sont souvent un préalable obligatoire à leur réalisation. Toute modification de l'aspect extérieur est soumise à autorisation.

les travaux d'extension de votre maison

ou le changement de vos fenêtres ne nécessitent pas les mêmes formalités. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur afin de construire en toute sérénité.

Les services de la mairie, et notamment son service urbanisme, sont à votre disposition pour tout renseignement au 03 83 63 60 22.



© P. Hovior

Réfection de la voirie rue de la Bergerie

Les travaux sont terminés, à l'exception des plantations qui seront réalisées en automne pour permettre une meilleure reprise et éviter un arrosage conséquent en été. Le chantier n'a pas pris de retard, même si le temps a paru long pour tout le monde.



▲ Les travaux ont permis d'enfouir les fils électriques disgracieux



▲ Enlèvement des câbles basse tension

Les intervenants étaient nombreux : Orange pour le téléphone, Enedis et Citeos pour les réseaux basse tension et l'éclairage public, la Communauté



▲ Pose des réseaux secs

de Communes Terres Toulaises pour l'assainissement, GRDF pour des branchements gaz, l'entreprise Hurstel pour les espaces verts, le Département pour l'enrobé de la chaussée, l'entreprise T2TP chargée des travaux pour le compte de la commune... mais la coordination s'est très bien passée.

Il est certain que les places de stationnement sont moindres, mais les espaces verts, les cheminements piétons réglementaires, la diminution de la largeur de chaussée et la mise en place d'un plateau surélevé pour diminuer la vitesse, les réseaux aériens enfouis, un éclairage public contemporain, participent chacun à la requalification de cette voie.



▲ Rabotage des anciennes bordures de trottoir



▲ Mise en place de la nouvelle bordure

▼ La rue sera désormais plus agréable et fonctionnelle !



L'aménagement d'une partie de la rive du cours du Moulin, en mauvais état, s'avérait nécessaire, tout comme la réfection du mur de soutien en bas de la rue des Tilleuls.

Les travaux réalisés ont pour but d'améliorer la morphologie du cours du Moulin à cet endroit, pour limiter l'impact hydraulique. Le choix de la rénovation s'est porté sur un aménagement paysager et écologique avec de la toile de coco, pour permettre l'implantation de bosquets de saules en buissons. Le coût global de l'opération s'élève à 14 100 €.



Consolidation d'une partie de la rive du cours du Moulin

Programme des travaux de voirie en 2021

■ **Quatre bancs** ont été implantés rue de la Bergerie et cinq autres sur d'autres secteurs, conformément à notre programme.

■ **Un tourniquet** est commandé pour le parc de jeux, place de la grève. Coût 3 200 € (l'araignée sera enlevée, n'étant plus aux normes).

■ **Un flash** se déclenchant lors du dépassement de la vitesse autorisée va être installé avenue de la Libération pour sensibiliser les automobilistes à la limitation à 50 km/h. Coût 950 €.

■ **Une étude** est lancée pour la réfection et l'enfouissement des réseaux de la route de Fontenoy.

■ **Les luminaires Led** récupérés rue de la Bergerie sont réinstallés impasse Saint-Nicolas et au bas de la rue de la Bergerie.

■ **Une étude diagnostique** obligatoire sera lancée pour géopositionner les emplacements de notre réseau d'éclairage public.

■ **Réfection** du haut de l'escalier du

parking du Grand Jardin, jugé trop dangereux par beaucoup d'entre vous. Coût de l'opération 6 000 €.

■ **Une consultation** est lancée pour divers travaux de voirie :

- renforcement d'accotement à l'aide de béton sur la rive droite du chemin communal de Villey-le-Sec,
- deux montées ravinées du chemin de défrèvement traitées en gravillonnage bicouche,
- affaissement de chaussée et glissière de sécurité à changer sur le chemin communal de Toul,
- dérasement d'accotement sur les chemins communaux de Toul et de Villey-Saint-Étienne pour éviter les retenues d'eau sur la chaussée.

■ **La fibre** arrive à Gondreville. L'entreprise Circet, missionnée par Losange, utilise les gaines Orange. Quand ce n'est pas possible, elle mène une opération de génie civil.



© AdobeStock

■ **Un câble** passe sous le canal et la voie de chemin de fer ; il est destiné à renforcer la puissance pour alimenter la zone commerciale en plein essor. Ces travaux ont été réalisés pour le compte d'Enedis.



Vestiaires de Noirel : une rénovation attendue !

Comme annoncé dans le programme électoral, les vestiaires du stade Noirel seront rénovés. La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au 4^e trimestre 2021 avec l'objectif d'une mise en service des nouveaux locaux pour septembre 2022.



▲ Les vestiaires actuels

▼ Le projet de nouveaux vestiaires



Les vestiaires actuels ont été construits au début des années 1970 avec un premier aménagement concernant la réalisation de douches en 1982. Actuellement, l'ensemble de ce bâtiment, avec ses installations, présente des signes de vétusté avancés et ne répond plus aux normes actuelles.

Le projet consiste en la déconstruction des vestiaires actuels tout en conservant la partie club house réalisée en 2012.

Le bâtiment sera composé de 4 grands vestiaires de 35,5 m² et d'un plus petit de 19,5 m² pour les femmes, d'un local de rangement et d'un local technique.

Un parking jouxtant le terrain sur la partie droite sera réalisé avec un ensemble de 26 places dont 1 place PMR qui sera à l'intérieur du stade.

Le coût global des travaux s'élève à 665 000 €, dont 82 500 € pour la partie parking jugée indispensable par la municipalité afin d'ajouter des offres de stationnement sur ce secteur.



Terrain de Noirel : ré-engazonnage

En complément de la requalification des vestiaires du stade Noirel, il a été décidé de ré-engazonner ce terrain d'entraînement. Les travaux ont consisté en avril dernier en un décompactage suivi d'un semis de gazon pour un coût de 2 028 €.

La pratique du football sera de nouveau possible dès le mois de septembre 2021.



Remise en eau de la Fontaine

Un problème technique sur le circuit électrique et sur l'étanchéité du bassin, n'a pas permis la remise en eau de la fontaine en 2020.

Ayant la volonté de remédier à ces désordres, la commune s'est appuyée sur l'avis d'un professionnel du domaine des pompes électriques. Des travaux ont

été engagés ce printemps pour permettre une remise en eau. Concernant l'étanchéité du bassin, une réfection des fissures les plus urgentes a été effectuée par les Services Techniques. En 2022, une nouvelle opération pour refaire l'ensemble des joints du bassin sera proposée au budget.

Extension de la salle des sports

S'agissant de la salle des sports, le conseil municipal a voté au budget 2021 la construction d'une extension de 28 m² du local matériel qui s'avèrait nécessaire, et la réalisation d'un auvent d'une surface de 90 m² dans le prolongement de ce local.



La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au second semestre 2021 pour une durée des travaux de 6 mois.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élèvera à 150 000 €.

Dégradations à l'abri Jeunes...

En mai 2021, des dégradations volontaires sur l'abri jeunes situé derrière les terrains de tennis extérieurs ont été constatées.

Des individus ont cassé plusieurs tuiles, compromettant ainsi l'étanchéité du toit. Il est rappelé que des tags y ont été faits quelques mois auparavant.

De telles dégradations sont regrettables sur un ouvrage qui répondait à la demande des jeunes de disposer d'un lieu convivial où se détendre et se rencontrer en toute sécurité.

Pour élaborer le projet, les élus ont rencontré un groupe de jeunes, ils les ont consultés pour l'emplacement et le choix des structures, et les ont associés à la construction.



La remise en état sera à la charge de la collectivité. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Toul.



À propos du Cours du Moulin

Le projet de réhabilitation inscrit dans le Contrat de Transition Écologique mis en place par l'État en 2019, sur proposition du Pays Terre de Lorraine, a fait l'objet de nombreuses réunions en mairie de Gondreville depuis février 2019 avec l'ensemble des élus du territoire, des acteurs du projet et des services de l'État. Un pas très important vient d'être franchi depuis quelques jours par les services de l'État, qui signe la fin des procédures administratives qui constituaient autant de blocages du dossier depuis plus de 20 ans de procédures.

Cette avancée très positive pourrait permettre la remise en valeur de cette partie emblématique de notre village.

À l'arrivée des beaux jours, il est toujours utile de rappeler les bonnes pratiques d'entretien de la commune et de respect du voisinage.

Désherbage des trottoirs

En cette période, il arrive que l'herbe pousse au niveau des trottoirs. Si les services techniques ont en charge l'entretien du domaine public, il appartient à chacun, comme indiqué dans l'arrêté municipal n°2016/100 du 10 octobre 2016, d'ôter les mauvaises herbes qui poussent devant sa porte et le long de sa maison.

Attention toutefois, à ne pas utiliser de désherbant. L'arrachage, le binage, l'usage de l'eau chaude et autres astuces sont les bienvenus !

En cas d'impossibilité, maladie ou autre, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS qui saura vous apporter une solution.

Merci d'avance pour votre aide et votre solidarité avec nos agents !

Entretien des haies le long des trottoirs

En application des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, les haies surplombant un trottoir ou un espace public doivent être taillées par leur propriétaire en limite de propriété, de sorte qu'elles ne gênent pas le cheminement des piétons.



Feu de jardin et brûlage des déchets verts

Les déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets verts.

Le brûlage à l'air libre en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction s'applique en permanence pour les ménages, services et entreprises. Ces déchets doivent de préférence être déposés au point d'apport volontaire le plus proche (Bois de Haye par exemple) ou faire l'objet d'un compostage. Dans les deux cas c'est gratuit !

Attention, pour ne pas engorger les deux déchetteries, il est hautement recommandé d'apporter les déchets verts aux points d'apport volontaire.

Tranquillité publique

Les travaux de bricolage, jardinage, percussion, et l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne anormale pour le voisinage sont autorisés comme suit :

- en semaine : de 8h à 20h
- le samedi : de 9h à 12h et de 15 à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Les travaux bruyants peuvent perturber le repos et la tranquillité des usagers lors des week-ends.

Il en est de même des bruits de voisinage : musique, jeux dans les piscines, repas en plein air... Il appartient à cha-

cun de faire preuve de civisme et de respecter la tranquillité de son voisinage.

Le bruit peut provenir également des regroupements, de la pratique libre de sports occasionnant une gêne pour les riverains.

Salubrité publique

Les beaux jours incitent à la promenade... Il est rappelé qu'il est fait obligation à toute personne accompagnée d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, et sur les espaces verts. Vous pouvez retirer des sacs plastique biodégradables à la mairie aux horaires d'ouverture. Des poubelles sont présentes sur l'ensemble du territoire pour les y déposer. Pour préserver la propreté des contenants, une levée des ordures est organisée sur le domaine public deux fois par semaine.

Sortie des sacs jaunes

Il a été constaté que certaines personnes sortent leurs sacs jaunes en dehors des jours et horaires autorisés. Ces actes individuels nuisent à la bonne image du village et occasionnent des débris sur la voie publique, lorsque les sacs sont éventrés. Une intervention des services techniques n'est pas toujours possible, notamment les week-ends.

Nous vous rappelons que la sortie des sacs jaunes s'effectue le mercredi, veille de la collecte à partir de 19h.

Quand les légumes et la paille s'invitent dans les massifs

Comme chaque année à la même période, les agents des services techniques ont réalisé les plantations de plantes annuelles dans les massifs de notre commune. Cette année, ce n'est pas moins de 1300 plantes annuelles et vivaces qui ont été plantées dans les différents massifs de notre village.

L'accent est bien entendu mis sur des plantes peu gourmandes en eau mais également sur des plantes vivaces qui, associées à différents arbustes, nous permettent d'avoir des massifs dits « quatre saisons » et présentant un intérêt visuel quelle que soit la période de l'année. Autre nouveauté, les massifs ont été agrémentés d'hydro-rétenteurs qui se présentent sous forme de granules qui, en présence d'eau, vont se transformer en une sorte de gelée permettant ainsi de stocker de l'eau et de la libérer progressivement en période sèche.

Petite particularité de cette année, des légumes ont été disséminés dans les différents massifs afin de les faire découvrir ou redécouvrir. Ainsi tomates, haricots d'Espagne, fraisiers, fenouils, courges et autres choux s'associent aux traditionnels pétunias, sauges et géraniums. Le tout fonctionne en par-

faite symbiose : les plantes aromatiques auront un effet répulsif envers certains nuisibles alors que d'autres plantes permettront d'attirer les insectes pollinisateurs. Le but est également de montrer aux habitants que l'on peut très bien associer dans un petit espace plantes ornementales et légumes.

Autre particularité mise en avant cette année, la culture sur botte de paille. Que l'on aime ou que l'on n'aime pas, les bottes de paille insérées dans les massifs font parler d'elles. Le but est ici de proposer une alternative aux traditionnelles jardinières en plastique ou en terre cuite. Les bottes de paille sont issues de l'agriculture locale, puisqu'elles nous ont été données par monsieur Morel (agriculteur de notre commune, que nous remercions par ailleurs).

Cette technique de culture anglo-saxonne



a pour but de permettre à quiconque de produire des plantes ou des légumes en offrant un support de plantation indépendant du sol, et qui se veut également source de nutriments pour les végétaux qui y sont plantés. La botte de paille est humidifiée avant plantation afin de déclencher le processus de décomposition de la paille. Les végétaux sont ensuite plantés directement dans la paille. En se décomposant, la paille se transformera petit à petit en compost et libèrera des nutriments.

Merci à Damien et Ghislain, agents des Services Techniques, pour la découverte de cette technique.



Permanences du CCAS

Le CCAS reprendra ses permanences tous les jeudis de 14h à 17h, à compter de septembre 2021.

Vous résidez à Gondreville, rompez votre solitude et téléphonez au 06 35 96 60 68 (numéro de portable du CCAS) pour prendre rendez-vous, ou venez à la permanence le lundi de 15h00 à 16h00, pour rencontrer une personne investie qui recherchera avec vous des solutions à vos difficultés administratives, financières ou autres, tout en préservant votre anonymat. Un service gratuit en toute discrétion. Accès par la porte arrière de la mairie, parking de la Halle.

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant l'un des numéros indiqués en haut de page, pour rencontrer Isabelle Vuillemin, secrétaire du CCAS ou Karine Marin, vice-présidente du CCAS.

Gestion du plan canicule

Comme chaque année, la commune de Gondreville relance le plan canicule. Un registre nominatif est mis à la disposition des administrés, sur lequel peuvent s'inscrire les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont

fragiles et isolées et qu'elles vivent à leur domicile.

Dans l'hypothèse de l'annonce d'un épisode de canicule, un contact périodique est organisé afin d'assurer le bien-être et la sécurité des personnes inscrites.

La demande de recensement peut être formulée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (famille, ami, service à domicile). En cas de forte chaleur, le CCAS de Gondreville se mobilise. Les agents du CCAS téléphonent aux personnes inscrites sur le registre et recensées en mairie. En cas d'impossibilité de rentrer en contact avec les personnes, ils se rapprochent de sa famille, des voisins ou du médecin traitant.

Du 1^{er} juin au 31 août, un centre d'appel téléphonique d'informations et de recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs est ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 au 08 00 06 66 66 (appel gratuit).

En cas de malaise ou de coup de chaleur, appeler immédiatement les secours en composant le 15.

Ce dispositif est mis en place pour que vous puissiez passer **un été en toute sécurité !**



Accès aux soins

Une permanence mensuelle pour un meilleur accès aux soins pour tous les publics est mise en œuvre via le dispositif « Ma commune, ma santé ». Il est nécessaire de prendre rendez-vous par téléphone auprès de la mairie.



Atelier cuisine

À partir du mois de septembre prochain, un atelier cuisine ouvert à tous les publics et gratuit vous sera proposé une fois par mois le mercredi à partir de 15h30 à l'espace Jacques Callot. Le nombre de participants étant limité à 5 personnes, il est nécessaire de vous inscrire par téléphone en mairie. L'objectif de l'atelier cuisine est de faire découvrir, en toute simplicité, des astuces concrètes pour un meilleur équilibre alimentaire, tout en se faisant plaisir !



Thé dansant

Si l'évolution sanitaire liée la pandémie et les mesures gouvernementales le permettent, la commune de Gondreville sera heureuse de vous retrouver pour un thé dansant en octobre prochain à la salle de l'espace Jacques Callot.



© AdobeStock

NOUVEAU : enlèvement des déchets verts à domicile

Le CCAS de Gondreville propose de procéder à la collecte des déchets verts et à leur évacuation vers la déchetterie intercommunale à la place de la personne âgée et/ou atteinte d'un handicap. Ce service est réservé aux personnes âgées ou aux personnes à mobilité réduite n'ayant pas de véhicule ou ne disposant pas de véhicule adapté, et qui réunissent les conditions suivantes :

- être résidentes de la commune,
- habiter une maison (propriétaire ou locataire),
- être âgées de 80 ans et plus ou avoir une carte d'invalidité,
- souffrir d'une pathologie grave ou invalidante (même temporairement) ou d'un handicap et être isolées, c'est-à-dire ne pas avoir de proches à Gondreville ou dans un rayon de 20 km pouvant effectuer cet enlèvement des déchets verts (priorité étant donnée aux solidarités familiales).

Les personnes intéressées par ce dispositif et répondant aux conditions doivent s'inscrire par téléphone auprès du CCAS ou de la mairie et donner leur prénom, nom, adresse et numéro de téléphone, leur éligibilité pour bénéfi-



© AdobeStock

cier de ce nouveau service entièrement gratuit, ainsi que le volume estimatif des déchets verts à évacuer.

Une collecte par mois est prévue à une date fixée par les services et qui vous sera communiquée.

La mise en place de ce service ne doit pas se substituer à la part de solidarité liée à la famille et au voisinage.

Fêtes de fin d'année

Si dès maintenant vous savez que vous serez seul(e) et isolé(e) lors des fêtes de fin d'année, la commune de Gondreville vous propose un repas de

fin d'année solidaire, servi par les élus et à la charge de chaque participant. Si vous êtes intéressé(e), il vous suffit de compléter le tableau ci-dessous, sous forme de sondage, et de le retourner en mairie **avant le 30 septembre 2021**.

Le projet verra le jour selon le nombre de réponses positives.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e) en temps utiles.



SONDAGE SUR L'ÉVENTUALITÉ D'UN REPAS SOLIDAIRE POUR LES GONDREVILLOIS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Coupon-réponse à renvoyer au service de la mairie avant le jeudi 30 septembre 2021

Prénom	Nom	Âge
Adresse		
Téléphone		Signature
<input type="checkbox"/> serait intéressé(e) par l'éventualité d'un repas solidaire de fin d'année		

Concours des maisons fleuries

Pour ne pas rompre avec la tradition des années passées, le concours des maisons fleuries aura lieu cet été. Trente récompenses sous forme de bons cadeaux seront attribuées pour féliciter et encourager l'investissement concernant le fleurissement des habitations. Le jury arpentera toutes les rues et impasses de la commune à deux reprises afin de repérer et évaluer les fleurissements particulièrement remarquables des fenêtres, balcons, terrasses ou jardins visibles de la rue. Les lauréats seront prévenus de façon individuelle.



Recherchons petits lutins du père Noël

Pour embellir notre commune et l'égayer durant la traditionnelle période de fêtes de fin d'année, nous souhaitons inclure des habitants dans notre démarche « déco de Noël durable ». Si vous êtes bricoleur(se) et que vous souhaitez participer à la réalisation de décoration qui seront disposées dans Gondreville, nous vous invitons à vous manifester avant le 31 août auprès de la mairie.



Journée du patrimoine



La journée du patrimoine se déroulera durant le week-end du 18 et 19 septembre. Nous ne manquerons pas à cette occasion de mettre en avant le patrimoine de la commune afin que les Gondrevillois(es) puissent se l'approprier et en savoir un peu plus sur leur lieu de résidence.

Marché d'automne

Un marché exclusivement consacré aux plantes et végétaux sera organisé en octobre avec la présence de producteurs locaux, toujours à l'écoute pour vous apporter leurs précieux conseils. Il se tiendra cette année sur le parking route de Nancy pour en favoriser l'attractivité contrairement à l'an passé, des travaux en cours ayant empêché son installation à cet endroit.

Saint-Nicolas

Pour fêter le Saint-Nicolas, événement toujours attendu par les enfants, une distribution de friandises sera organisée par la municipalité auprès des élèves scolarisés à Gondreville, le Saint Patron de la Lorraine nous a assurés de sa présence. Ce geste vient prendre le relais du comité des fêtes qui ne peut cette année comme l'année passée se projeter sur cet événement.

Nouveau concours !

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune de Gondreville propose aux habitants de participer à la mise en valeur du village, en décorant leur habitation : façade, fenêtre, balcon, terrasse, clôture, jardin. Ce concours est sous le signe du développement durable et récompensera uniquement les créations visibles de la rue et réalisées avec des végétaux, du bois, des matériaux naturels, objets de récupération ou recyclés. Les décorations lumineuses filaires ou solaires sont exclues. Le jury arpentera toutes les rues et impasses de la commune courant décembre, les lauréats seront prévenus individuellement et primés par des bons d'achat.



Reprise des mercredis récréatifs et ALSH par les Francas

Suite au départ de l'animatrice des mercredis récréatifs et Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il a été décidé de solliciter l'association Les Francas de Meurthe-et-Moselle à Vandœuvre-lès-Nancy pour reprendre la gestion de ces activités, qu'elle avait auparavant déjà organisées pour le compte de la commune.

Les Francas organiseront donc les activités en centre de loisirs lors des vacances scolaires et les mercredis récréatifs.

Le centre de loisirs

Pour cet été, les Francas organisent un centre de loisirs du mercredi 7 juillet 2021 au vendredi 13 août 2021 inclus de 7h30 à 18h30 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le centre fonctionnera également pendant les vacances d'automne du 23 octobre au 8 novembre 2021.

Les activités du centre aéré commencent à 9h00, mais l'accueil de vos enfants est possible dès 7h30 et se déroulent à l'école élémentaire René Cassin.

Voir la grille des tarifs ci-contre.

Les mercredis récréatifs

Ce service est proposé dans le local pré-fabrique de l'école élémentaire, accès par la rue des Vignes et selon trois formules :

- la journée complète avec repas de 7h30 à 18h30,
- la 1/2 journée sans repas,
- la 1/2 journée avec repas.

Il est possible également pour les enfants atteints d'allergie alimentaire de partici-

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS 2021			AVEC REPAS	SANS REPAS
Habitants de Gondreville	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'État, SNCF, EDF-GDF	Quotient familial ≤ 800 €	14,00 €	9,55 €
		Quotient familial > 800 €	15,00 €	10,55 €
	Autres (comme MSA)		21,00 €	16,55 €
Si bénéficiaire des Aides aux Temps Libres			10,20 €	5,75 €
Extérieurs à Gondreville	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'État, SNCF, EDF-GDF	Quotient familial ≤ 800 €	17,00 €	12,55 €
		Quotient familial > 800 €	18,00 €	13,55 €
	Autres (comme MSA)		24,00 €	19,55 €
Si bénéficiaire des Aides aux Temps Libres			13,20 €	8,75 €

TARIFS DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS 2021			AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS
Habitants de Gondreville	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'État, SNCF, EDF-GDF	Quotient familial ≤ 800 €	14,00 €	4,75 €	9,30 €
		Quotient familial > 800 €	15,00 €	5,25 €	9,80 €
	Autres (comme MSA)		21,00 €	8,25 €	12,75 €
Extérieurs à Gondreville	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'État, SNCF, EDF-GDF	Quotient familial ≤ 800 €	17,00 €	6,25 €	10,80 €
		Quotient familial > 800 €	18,00 €	6,75 €	11,30 €
	Autres (comme MSA)		24,00 €	9,75 €	14,30 €

per à la journée complète sans repas sur présentation d'un justificatif médical et fourniture du repas par les parents. Le goûter est fourni.

Voir la grille des tarifs ci-dessus.

Les dossiers d'inscription à ces activités sont disponibles sur le site de la commune et pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter Quentin Mentrel au 06 76 55 49 30.



Avec des actions concrètes, la CC2T apporte un réel dynamisme économique à Gondreville

La Zone Logistique Sud Lorraine en pleine expansion



Créée en 1996, la Zone Logistique Sud Lorraine profite d'une situation idéale, à proximité immédiate d'un maillage de grands axes de communication, qu'offrent notamment l'autoroute A31 et la RD400.

Initialement baptisée « zone d'activités de Gondreville-Fontenoy », elle était historiquement gérée par le Département de Meurthe-et-Moselle et la Solreim. La Communauté de Communes

Terres Tuloises a pris le relais en 2018, quand le Département a abandonné sa compétence développement économique au profit de l'intercommunalité qui gère l'ensemble des zones d'activités du territoire.

Sous la dynamique impulsion de la CC2T, la zone poursuit son développement orienté vers des entreprises spécialisées dans la logistique, principalement issues de grands groupes. Un apport économique non négligeable

pour les villes qui composent notre Communauté de Communes en général et pour Gondreville en particulier ; la zone logistique représente à terme un potentiel de plus de 1000 emplois, sur une surface de 186 hectares, dont 126 sont aménagés. Aujourd'hui 5 entrepôts logistiques sont construits (Lidl, Colruyt, Pomona, Evrard DPE...). À ce jour, le reste des terrains encore non bâtis ont d'ores et déjà été vendus ou font l'objet de réservation ou de discussions avec des entreprises de logistique.

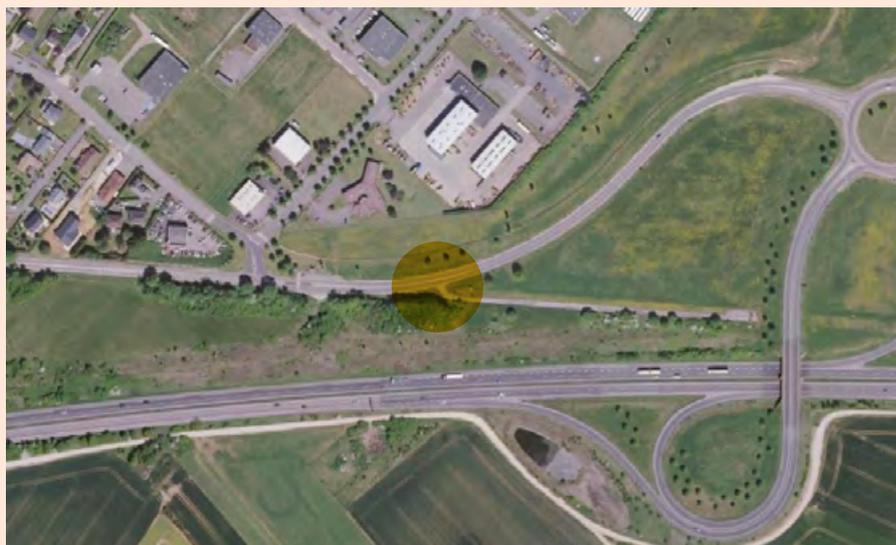
Réalisation d'une aire de covoiturage à Gondreville, toute proche de l'autoroute

L'aménagement projeté est situé à proximité du diffuseur n° 16 de l'A31 (à environ 400m du giratoire d'accès), hors agglomération, en bordure de la RD 400.

Prévu à l'échéance 2022, ce parc de stationnement est destiné à favoriser le covoiturage dans une optique de développement durable et présente un intérêt pour les usagers de l'autoroute et des voiries secondaires.

Ce projet comporte les aménagements suivants :

- une plate-forme de 48 places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, ainsi qu'une place PMR.
- un système d'éclairage public, un



cheminement matérialisé pour les piétons, un abri, une clôture rigide sur l'ensemble du périmètre du terrain avec un

(ou des) portique(s) aux entrée et sortie adapté(s) au gabarit (2,10m) des véhicules légers.

Une maison médicale d'avenir

C'est désormais acté, la future maison médicale sera implantée sur la zone de la Croix Saint-Nicolas, rue de la Bergerie en face de la station de lavage.

Le terrain de 3000 m² qui doit accueillir la construction de la maison médicale et l'aménagement d'un parking de 46 places, est propriété de la Solorem (société lorraine d'économie mixte), aménageur de la CC2T. Le bâtiment de 1000 m² sera divisé en plusieurs cellules médicales et en bureaux de taille variable

en fonction des propositions et des réservations. La surface minimum d'une cellule est de 20 m².

Initié par un promoteur privé, ce beau projet, dont la livraison est prévue fin 2022, devrait rassembler prioritairement des professionnels de santé, médecins généralistes ou spécialistes, kinés, podologue, diététicienne, mais aussi une micro-crèche... La pharmacie pourrait s'y délocaliser, offrant des opportunités de requalification de son local actuel en résidence pour seniors.



Une station multi-énergies



La Communauté de communes a lancé en 2020 un appel à projet pour l'installation d'une station multi-énergies à la sortie de l'autoroute à Gondreville, en face de la future aire de covoiturage.

Cette station proposera aux véhicules légers et aux poids-lourds des carburants tels que du gaz (GNC, GNL) et de l'électricité verte. Une étude a été lancée en mars 2021 pour évaluer la demande concernant l'hydrogène. L'ouverture de la station au public est programmée pour fin 2022.



Conseils juridiques

Avec le concours du cabinet d'avocats de Maître Olszowiak, la commune de Gondreville reconduit les permanences gratuites et confidentielles pour vous permettre de rencontrer un avocat.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant en mairie au 03 83 63 60 22.

Mairie de Gondreville

56 rue du Château des Princes

54840 Gondreville

03 83 63 60 22

gondreville-mairie@orange.fr

Horaires d'ouverture au public en juillet et août

Lundi 10h00-12h00 et 14h00-17h00

Mardi 14h00-17h00

Mercredi 10h00-12h00 et 14h00-17h00

Jeudi 10h00-12h00 et 14h00-17h00

Vendredi 10h00-12h00 et 14h00-17h00

Centre Communal d'Action Sociale

56, rue du Château des Princes

54840 Gondreville

03 83 63 60 22 ou 03 83 63 63 12

gondreville-ccas@orange.fr

Permanence le jeudi de 14h00 à 17h00, en présence de Karine Marin, vice-présidente du CCAS.

En bref et en images



▲ Reprise de l'activité des boulistes

▼ Les oiseaux aussi profitent du soleil



◀ Un cœur de ville fleuri

▲ La Moselle